Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/277

6.2.2026

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/277 DE LA COMMISSION

du 5 février 2026

octroyant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «Hydrogen Peroxide Group» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le 10 janvier 2017, la société ARKEMA FRANCE a présenté à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, une demande d'autorisation de l'Union pour une famille de produits biocides dénommée «Hydrogen Peroxide Group», relevant des types de produits 2, 3 et 4 tels que décrits à l'annexe V dudit règlement, en fournissant une confirmation écrite que l'autorité compétente des Pays-Bas avait accepté d'évaluer la demande. La demande a été enregistrée sous le numéro BC-PU028831-12 dans le registre des produits biocides.

(2) La substance active contenue dans la famille de produits biocides «Hydrogen Peroxide Group» est le peroxyde d'hydrogène, qui est inscrit sur la liste de l'Union des substances actives approuvées visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 528/2012 pour les types de produits 2, 3 et 4.

(3) Le 13 novembre 2024, conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, l'autorité compétente d'évaluation a transmis à l'Agence un rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.

(4) Le 5 juin 2025, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 528/2012, l'Agence a présenté à la Commission son avis ([2]), le projet de résumé des caractéristiques des produits biocides (ci-après le «RCP») appartenant à la famille de produits «Hydrogen Peroxide Group» et le rapport final d'évaluation de cette famille de produits biocides.

(5) Dans cet avis, l'Agence conclut que la famille de produits «Hydrogen Peroxide Group» répond à la définition de «famille de produits biocides» figurant à l'article 3, paragraphe 1, point s), du règlement (UE) nº 528/2012, qu'elle peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union conformément à l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, la famille de produits remplit les conditions fixées à l'article 19, paragraphe 6, dudit règlement.

(6) Le 24 juin 2025, l'Agence a transmis à la Commission le projet de RCP dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 528/2012.

(7) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère dès lors qu'il est approprié d'octroyer une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Hydrogen Peroxide Group».

(8) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.
([2]) Avis de l'Agence du 15 mai 2025 concernant l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Hydrogen Peroxide Group» (ECHA/BPC/478/2025), https://echa.europa.eu/fr/opinions-on-union-authorisation (en anglais uniquement).

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est octroyée, sous le numéro EU-0035039-0000, à la société ARKEMA FRANCE pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides dénommée «Hydrogen Peroxide Group» conformément au résumé des caractéristiques des produits biocides figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 26 février 2026 au 31 janvier 2036.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 5 février 2026.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Groupe peroxyde d'hydrogène

Type(s) de produit

TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP03: Hygiène vétérinaire

Numéro d'autorisation EU-0035039-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides EU-0035039-0000

PARTIE I

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

Chapitre 1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Nom de famille**

Nom	Groupe peroxyde d'hydrogène

1.2. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP03: Hygiène vétérinaire

1.3. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ARKEMA FRANCE
	Adresse	51, Esplanade du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX - LA DEFENSE FR
Numéro de l'autorisation		EU-0035039-0000
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides		EU-0035039-0000
Date de l'autorisation		26 février 2026
Date d'expiration de l'autorisation		31 janvier 2036

1.4. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	ARKEMA FRANCE
Adresse du fabricant	51, Esplanade du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX - LA DEFENSE France
Emplacement des sites de fabrication	ARKEMA FRANCE - USINE DE JARRIE Route National 85 BP 1 38560 JARRIE France

Nom du fabricant	Arkema Gmbh - KIRCHHEIMBOLANDEN
Adresse du fabricant	Morschheimer Strasse 19 67292 KIRCHHEIMBOLANDEN Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	ARKEMA GMBH - KIRCHHEIMBOLANDEN Morschheimer Strasse 19 67292 KIRCHHEIMBOLANDEN Allemagne

Nom du fabricant	ARKEMA GMBH - NIEDERLASSUNG LEUNA
Adresse du fabricant	Am Haupttor Bau 2410 06237 LEUNA Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	ARKEMA GMBH - NIEDERLASSUNG LEUNA Am Haupttor Bau 2410 06237 LEUNA Allemagne

Nom du fabricant	Quimidroga
Adresse du fabricant	Tuset 26 08006 Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	QUIMIDROGA QG11 Muelle de Inflambles-Delta 1, Port de Lagos, 2-8 Port de LAgos, 2-8 08039 Barcelona Espagne

Nom du fabricant	QUIMITÉCNICA.COM – COMÉRCIO E IND. QUÍMICA, SA
Adresse du fabricant	Lote 21 B PARQUE INDUSTRIAL DE MIDE 4815-169 LORDELO - GUIMARÃES Portugal
Emplacement des sites de fabrication	Quimitecnica Estarreja Quinta da Indústria - Beduído 3860-680 Estarreja Portugal

Nom du fabricant	RAINOLDI S.p.A.
Adresse du fabricant	VIA SAN CARLO BORROMEO snc 24040 LEVATE (BG) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Rainoldi SRL Viale dell'industria, 15 21052 Busto Arsizio (VA) Italie

Nom du fabricant	UNIVAR Spa
Adresse du fabricant	Viale A. Volta, 49 20090 CUSAGO Italie
Emplacement des sites de fabrication	UNIVAR Spa Viale A. Volta, 49 20090 CUSAGO (MI) Italie

Nom du fabricant	BRENNTAG -midi pyrenees
Adresse du fabricant	1038 Avenue des Terres Noires 81370 SAINT SULPICE France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG MIDI PYRENEES 1038 Avenue des Terres Noires 81370 SAINT SULPICE France

Nom du fabricant	BRENNTAG LORRAINE
Adresse du fabricant	Pôle industriel Toul Europe Secteur A, 2890 Route de Villey St Etienne 2890 Route de Villey St Etienne 54200 TOUL France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG LORRAINE Pôle industriel Toul Europe Secteur A, 2890 Route de Villey St Etienne 2890 Route de Villey St Etienne 54200 TOUL France

Nom du fabricant	BRENNTAG NORMANDIE
Adresse du fabricant	12 Sente des Jumelles 76710 MONTVILLE France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG NORMANDIE 12 Sente des Jumelles 76710 MONTVILLE France

Nom du fabricant	BRENNTAG PICARDIE
Adresse du fabricant	ESPACE INDUSTRIEL NORD EIN, 121 Rue Endre Durouchez 121 rue Endre Durouchez 80081 AMIENS France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG PICARDIE ESPACE INDUSTRIEL NORD EIN, 121 Rue Endre Durouchez 121 rue Endre Durouchez 80081 AMIENS France

Nom du fabricant	BRENNTAG VAL DE LOIRE
Adresse du fabricant	816 rue de Gautray 45590 SAINT CYR EN VAL France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG VAL DE LOIRE 816 rue de Gautray 45590 SAINT CYR EN VAL France

Nom du fabricant	BRENNTAG ARDENNES
Adresse du fabricant	Route de Tournes CD N° 2 08090 CLIRON France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG ARDENNES Route de Tournes CD N° 2 08090 CLIRON France

Nom du fabricant	BRENNTAG MEDITERRANEE
Adresse du fabricant	21 Boulevard de l'Europe 13127 VITROLLES France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG MEDITERRANEE 21 Boulevard de l'Europe 13127 VITROLLES France

Nom du fabricant	BRENNTAG LOIRE BRETAGNE
Adresse du fabricant	14 route de Plessis Bouchet 44802 SAINT HERBLAIN France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG LOIRE BRETAGNE 14 route de Plessis Bouchet 44802 SAINT HERBLAIN France

Nom du fabricant	BRENNTAG MAINE BRETAGNE
Adresse du fabricant	ZI de la promenade 53290 GREZ EN BOUERE France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG MAINE BRETAGNE ZI de la promenade 53290 GREZ EN BOUERE France

Nom du fabricant	BRENNTAG AQUITAINE
Adresse du fabricant	20 rue Marcel Sembat 33100 BORDEAUX BASTIDE France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG AQUITAINE 20 rue Marcel Sembat 33100 BORDEAUX BASTIDE France

Nom du fabricant	BRENNTAG CHASSIEU
Adresse du fabricant	5 rue arago BP 19 69682 CHASSIEU cedex France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG CHASSIEU 5 rue arago BP 19 69682 CHASSIEU cedex France

Nom du fabricant	BRENNTAG BOURGOGNE
Adresse du fabricant	ZI de Torcy, Avenue des ferrancins Avenue des ferrancins 71210 TORCY France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG BOURGOGNE ZI de Torcy, Avenue des ferrancins Avenue des ferrancins 71210 TORCY France

Nom du fabricant	BRENNTAG DAUPHINE
Adresse du fabricant	Avenue Jean-Pierre Thimbaud BP306 38434 ECHIROLLES France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG DAUPHINE Avenue Jean-Pierre Thimbaud BP306 38434 ECHIROLLES cedex France

Nom du fabricant	BRENNTAG ILE-DE-France
Adresse du fabricant	ZAC du closeau Impasse Lavoisier 77220 TOURNAN EN BRIE France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG ILE-DE-France ZAC du closeau Impasse Lavoisier 77220 TOURNAN EN BRIE France

Nom du fabricant	BRENNTAG NORD
Adresse du fabricant	ZI de la Martinoire BP 40157 59391 WATTRELOOS France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG NORD ZI de la Martinoire BP 40157 59391 WATTRELOOS cedex France

Nom du fabricant	BRENNTAG COTE D'AZUR
Adresse du fabricant	293 CR n°4 La Roseyre, Zone d'activité économique Zone d'activité économique 06390 LA POINTE DE CONTES France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG COTE D'AZUR 293 CR n°4 La Roseyre, Zone d'activité économique Zone d'activité économique 06390 LA POINTE DE CONTES France

Nom du fabricant	CG Chemikalien GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Ulmer Straße 1 30880 Laatzen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	CG Chemikalien GmbH & Co. KG Ulmer Straße 1 30880 Laatzen Allemagne

Nom du fabricant	Reher & Ramsden Nachflg. GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Rubbertstraße 44 21109 Hamburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Reher & Ramsden Nachflg. GmbH & Co. KG Rubbertstr. 44 21109 Hamburg Allemagne

Nom du fabricant	CSC JÄKLECHEMIE GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Matthiasstr. 10 - 12 90431 Nürnberg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	CSC Jäklechemie GmbH & Co. KG Matthiasstr. 10-12 90257 Nürnberg Allemagne

Nom du fabricant	Hanke & Seidel Gmbh & Co KG
Adresse du fabricant	Waldbadstr. 20-22 33803 Steinhagen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Hanke & Seidel GmbH & Co.KG Waldbadstr. 20-22 33803 Steinhagen Allemagne

Nom du fabricant	Brenntag Polska Sp zo.o
Adresse du fabricant	ul. Przemyslowa 2, Jankowice k. Poznaniaul. 62-080 Tarnowo Podgórne Pologne
Emplacement des sites de fabrication	Brenntag Polska Sp zo.o Tarnowo Podgórne ul. Przemyslowa 2, Jankowice k. Poznaniaul. 62-080 Tarnowo Podgórne Pologne

Nom du fabricant	Brenntag Polska Sp zo.o Góra Kalwaria
Adresse du fabricant	ul. Towarowa 6 05-530 Góra Kalwaria Pologne
Emplacement des sites de fabrication	Brenntag Polska Sp zo.o Góra Kalwaria ul. Towarowa 6 05-530 Góra Kalwaria Pologne

Nom du fabricant	Brenntag Polska Sp zo.o Zgierz
Adresse du fabricant	ul. Kwasowa 5 95-100 Zgierz Pologne
Emplacement des sites de fabrication	Brenntag Polska Sp zo.o Zgierz ul. Kwasowa 5 95-100 Zgierz Pologne

Nom du fabricant	Brenntag Polska Sp zo.o Kedzierzyn-Kozle
Adresse du fabricant	ul. J.Bema 21 47-224 Kedzierzyn-Kozle Pologne
Emplacement des sites de fabrication	Brenntag Polska Sp zo.o Kedzierzyn-Kozle ul. J.Bema 21 47-224 Kedzierzyn-Kozle Pologne

Nom du fabricant	ALLIANCE PRODUCTION
Adresse du fabricant	ZA DES RAMASSIERS 4 BD DEODAT DE SEVERAC 31770 COLOMIERS France
Emplacement des sites de fabrication	Groupe QUALLEO Environnement - Alliance Production ZAC des Ramassiers, 4 boulevard Deodat de Séverac 4 boulevard Deodat de Séverac 31770 Colomier France

Nom du fabricant	SAS Celtique Industrielle
Adresse du fabricant	Rue brindejonc des moulinais 22190 PLERIN France
Emplacement des sites de fabrication	SAS Celtique Industrielle Rue brindejonc des moulinais 22190 PLERIN France

Nom du fabricant	SOPRODIS
Adresse du fabricant	RN133 11200 Lézignan Corbières France
Emplacement des sites de fabrication	SOPRODIS RN133 11200 LEZIGNAN CORBIERES France

Nom du fabricant	RAI
Adresse du fabricant	440 Rue de la cimenterie 39300 CHAMPAGNOLE France
Emplacement des sites de fabrication	RAI 440 Rue de la cimenterie 39300 CHAMPAGNOLE France

Nom du fabricant	WIGOL W. Stache GmbH
Adresse du fabricant	Textorstrasse 2 67547 WORMS Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	WIGOL W. Stache GmbH Textorstrasse 2 67547 WORMS Allemagne

Nom du fabricant	L.C.I. sarl
Adresse du fabricant	2 ZAC Klengbousbierg 7795 BISSEN Luxembourg
Emplacement des sites de fabrication	L.C.I. sarl 2 ZAC Klengbousbierg 7795 BISSEN Luxembourg

1.5. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	ARKEMA FRANCE
Adresse du fabricant	51, Esplanade du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX - LA DEFENSE France
Emplacement des sites de fabrication	ARKEMA FRANCE - USINE DE JARRIE Route National 85 BP 1 38560 JARRIE France

Substance active	peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	ARKEMA GMBH - NIEDERLASSUNG LEUNA
Adresse du fabricant	Am Haupttor Bau 2410 06237 LEUNA Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	ARKEMA GMBH - NIEDERLASSUNG LEUNA Am Haupttor Bau 2410 06237 LEUNA Allemagne

Chapitre 2. **COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	25 - 49,9 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide SL Concentré soluble

PARTIE II

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 1 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: 1a

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-1

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35 - 35 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 1**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1**

Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux H335: Peut irriter les voies respiratoires. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P280: Porter un équipement de protection du visage. P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P330: Rincer la bouche. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405: Garder sous clef.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 1a.4a : Désinfection des emballages alimentaires par une technologie aseptique (bain et pulvérisation/vapeur)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: Bacterial spores - Spores bactériennes Nom commun: yeasts - levures

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection des emballages en carton ou en plastique (briques, bouteilles, gobelets, sachets, etc.) avant leur remplissage avec des produits alimentaires sensibles devant être conservés à température ambiante pendant une longue période
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. La désinfection des emballages alimentaires est réalisée à l'aide de deux techniques différentes, généralement appelées «bain» et «pulvérisation» : technique de «bain» : le matériau d'emballage (carton ou rouleaux de plastique) est exposé à une solution de peroxyde d'hydrogène à 35 %. La désinfection est obtenue en chauffant du peroxyde d'hydrogène. Le peroxyde d'hydrogène résiduel sur la surface de l'emballage est éliminé à l'aide d'air comprimé stérile. L'emballage stérile est ensuite plié, découpé, rempli de produits alimentaires stériles et scellé. «Technique de pulvérisation» : le matériau d'emballage (récipients en carton préformé, bouteilles en plastique et préformes en plastique) est exposé à de la vapeur de peroxyde d'hydrogène générée par une solution de peroxyde d'hydrogène à 35 % qui est pulvérisée puis vaporisée, ce qui garantit la stérilisation complète de la surface intérieure de l'emballage. De plus, l'air chaud et stérile élimine le peroxyde d'hydrogène résiduel dans la brique ou la bouteille. L'emballage stérile est ensuite rempli de produits alimentaires stériles et scellé. Les machines de désinfection sont des systèmes fermés auxquels les professionnels n'ont pas accès pendant leur fonctionnement. En cas d'entretien, la machine est arrêtée, le peroxyde d'hydrogène est éliminé (extraction à la vapeur).
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Les systèmes validés de transformation des aliments qui ont le contrôle de la charge de contaminants sur les surfaces des emballages alimentaires ou sur l'équipement de transformation des aliments avant le remplissage peuvent faire varier la concentration, la température et/ou le temps de contact pour atteindre le niveau de désinfection requis. Le volume du récipient (généralement de 100 à 2 000 ml) peut également influencer les paramètres de fonctionnement. Peroxyde d'hydrogène prêt à l'emploi à 35 % en p/p. Technique de bain : Temps de contact : 2,5 secondes minimum Température : 80 °C minimum Technique de pulvérisation : Taux d'application : 22,7-30 g H_2O_2/m^3 Temps de contact : 2 secondes Température : 115-250 °C
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg grands récipients pour vrac (GRV) HDPE de 600 litres (L) et 1 000 L

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Toutes les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection.

L'utilisateur doit toujours procéder à une validation microbiologique du processus de désinfection dans la machine à utiliser avec les dispositifs à utiliser, après quoi un protocole de désinfection de ces machines peut être établi et utilisé par la suite.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (automatiques) ou entretien de la machine :

1. L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.
2. Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, polychlorure de vinyle (PVC).
3. L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.
4. Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC.

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Pendant l'utilisation de la machine, les mesures d'atténuation des risques (RMM) suivantes s'appliquent :

— Toutes les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection.

— Les machines doivent être utilisées dans des zones où la ventilation locale par aspiration (VLA) ou la ventilation forcée est opérationnelle.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Pour d'autres instructions, voir le mode d'emploi général.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 1a.11 : Désinfection des surfaces intérieures des machines de remplissage aseptique

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: Bacterial spores - Spores bactériennes Nom commun: yeasts - levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection des surfaces intérieures non poreuses des machines de remplissage aseptique (généralement appelées «zone aseptique»).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: La désinfection des surfaces intérieures des machines de remplissage (technologies de «pulvérisation» pour la désinfection des récipients) est réalisée par vaporisation de peroxyde d'hydrogène, ce qui garantit la désinfection complète de la «zone aseptique». Les machines de remplissage aseptique sont des systèmes fermés auxquels les professionnels n'ont pas accès pendant leur fonctionnement. En cas d'entretien, la machine est arrêtée, le peroxyde d'hydrogène est éliminé (extraction à la vapeur).
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Selon le type de machine d'emballage (fabricant et modèle), les produits biocides doivent être utilisés à une concentration de 35 % p/p de peroxyde d'hydrogène. Concentration de la substance active : 16,8 g de s.a. calculés en phase gazeuse /m^3 Température de génération de vapeur : 250 °C minimum Temps de contact : 24 minutes
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	grands récipients pour vrac (GRV) HDPE de 600 litres (L) et 1 000 L Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection.

Les taux d'application peuvent varier d'un équipement à l'autre. Il est possible d'utiliser le produit avec différents dispositifs de décontamination ou pour des machines de différents volumes.

L'utilisateur doit toujours procéder à une validation microbiologique du processus de désinfection dans la machine à utiliser avec les dispositifs à utiliser, après quoi un protocole de désinfection de ces machines peut être établi et utilisé par la suite.

Rincer avec de l'eau potable les [surfaces/équipements/conduites/machines] traités après l'application.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (automatiques) ou entretien de la machine :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166) est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Pendant l'utilisation de la machine, les RMM suivantes s'appliquent :

— Toutes les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection.

— Les machines doivent être utilisées dans des zones où la VLA ou la ventilation forcée est opérationnelle.

Pour d'autres instructions, voir le mode d'emploi général.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Sauf indication contraire sur l'étiquette, les produits doivent être dilués pour l'utilisation.

Suivre les instructions de l'étiquette pour les dilutions et les volumes d'application en fonction de l'utilisation requise.

Les surfaces doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.

Voir le mode d'emploi spécifique d'utilisation par utilisation

5.2. **Mesures de gestion des risques**

— Interdiction d'accès à des tiers pendant l'application/le traitement/l'entretien, sauf si l'équipement de protection individuelle prescrit pour l'utilisateur professionnel est porté.

— La ré-entrée n'est autorisée que lorsque la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est tombée en dessous de 0,9 ppm (1,25 mg/m³) ou de la valeur de référence nationale inférieure correspondante

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Premiers secours

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Initier des mesures de réanimation le cas échéant, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie impliquant le produit : Eau pulvérisée Moyens d'extinction inappropriés : Tous les autres agents extincteurs.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Favorise l'inflammation des matières combustibles. La décomposition thermique donne : L'oxygène, qui peut activer les sites de combustion. Risques de surpression dans les récipients exposés à la chaleur : risque d'explosion.

Précautions pour les pompiers : Méthodes spécifiques : Rester face au vent et utiliser l'appareil à une distance sûre. En cas d'incendie, retirer les récipients exposés. Les récipients/réservoirs doivent être refroidis par pulvérisation d'eau.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non essentiel et les personnes non équipées d'appareils de protection individuelle. Interdire le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs. Interdire toute source d'étincelles et d'inflammation - Ne pas fumer. Si cela ne présente pas de danger, colmater ou obturer la fuite. Éliminer toutes les substances incompatibles.

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer avec du sable ou de la terre inerte (ne pas utiliser de matériaux combustibles). Diluer avec de grandes quantités d'eau avant de rejeter le produit dans les égouts ou dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupération: Absorber avec une matière absorbante inerte. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans un autre récipient. Risque de décomposition.

Neutralisation: Diluer avec de l'eau.

Élimination: Éliminer l'eau de rinçage avec les eaux usées.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Traitement des déchets

Élimination du produit : Diluer avec de l'eau.

Élimination des emballages : Nettoyer le récipient avec de l'eau. Recycler ou incinérer dans un site d'élimination des déchets agréé. Conformément aux réglementations locales et nationales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation de 1 an.

Le produit doit être conservé dans son emballage d'origine.

Protéger de la lumière.

Conserver à une température inférieure à 54 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Professionnels (y compris industriels, professionnels) signifient professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Veuillez noter la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour la substance active peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques du produit biocide (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures pertinentes peuvent s'appliquer).

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique Mesures de gestion des risques sont les suivants :

— EN 13832 – Chaussures protégeant contre les produits chimiques

— EN 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

— EN 405 – Appareils de protection respiratoire

— EN 166 – Protection oculaire contre les produits chimiques

— EN 13034 – Combinaison de protection contre les produits chimiques liquides – type 6

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Peroxal 35 VHP	Marché: UE
	VALSTERANE 35 AL1	Marché: UE
	VALSTERANE 35 SB	Marché: UE
	VALSTERANE 35 AL3	Marché: UE
	VALSTERANE 35 AL4	Marché: UE
	VALSTERANE 35 B	Marché: UE
	VALSTERANE 35 S	Marché: UE

	VALSTERANE 35 SHP	Marché: UE
	PEROXAL 35 DW	Marché: UE
	PEROXAL 35ED	Marché: UE
	HYDROCYDE	Marché: UE
	ANTISEPT WT 35	Marché: UE
	ANTISEPT WS 35	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0035039-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 2 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: 1b

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-2

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	49,9 - 49,9 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 2**

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2**

Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux H335: Peut irriter les voies respiratoires. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P280: Porter un équipement de protection du visage. P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P330: Rincer la bouche. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405: Garder sous clef.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 1b.3 : Désinfection des équipements par remplissage ou immersion

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures Nom commun: fungi - champignons

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Désinfection d'équipements (par ex. tuyaux, réservoirs, remplisseurs, mélangeurs, boîtes ...) par remplissage avec une solution (désinfection des surfaces intérieures), ou par immersion dans une solution (désinfection intérieure/extérieure) dans les secteurs industriels (par ex. cosmétiques, synthèse chimique ...), institutionnels, alimentaire et de l'alimentation animale.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: immersion Description détaillée: Remplissage ou immersion Les surfaces de l'équipement doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Le produit doit être dilué à 10 % (p de substance active /p) avant utilisation. Le temps de contact est de 5 minutes pour les bactéries, les levures et les champignons. La solution diluée doit être à température ambiante. Fréquence : une fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	grands récipients pour vrac (GRV) HDPE de 600 litres (L) et 1 000 L Fût HDPE 220 L Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Retirer l'excédent d'eau de la surface avant désinfection.

Le produit est dilué manuellement ou automatiquement à 10 % de peroxyde d'hydrogène par les professionnels pour l'application.

Dilution automatique (GRV, fût) : Le produit est pompé dans un réservoir intermédiaire où il est mélangé à de l'eau pour obtenir la dose requise. Il n'y a pas d'étape de dilution manuelle.

Dilution manuelle (jerrycan) : La dilution du produit à la concentration d'utilisation est réalisée par un opérateur dans un seau ou un petit réservoir intermédiaire.

La solution diluée est ensuite soit utilisée dans un bain (dés immersion), soit versée dans l'équipement à désinfecter (désinfection par remplissage).

Rincer avec de l'eau potable les [surfaces/équipements/conduites/machines] traités après l'application.

Les solutions doivent être éliminées après une seule utilisation

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (automatiques) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Désinfection des équipements par remplissage ou immersion :

— Veiller à ce que l'application soit effectuée dans des zones avec une ventilation minimale de 4 changements d'air par heure.

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 20 est obligatoire.

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Le bain doit être vidé directement après le temps de contact et l'enlèvement de l'équipement.

— Quitter immédiatement la pièce après l'application.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 1b.4a : Désinfection des emballages alimentaires par une technologie aseptique (bain et pulvérisation/vapeur)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: Bacterial spores - Spores bactériennes Nom commun: yeasts - levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection des emballages en carton ou en plastique (briques, bouteilles, gobelets, sachets, etc.) avant leur remplissage avec des produits alimentaires sensibles devant être conservés à température ambiante pendant une longue période

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. La désinfection des emballages alimentaires est réalisée à l'aide de deux techniques différentes, généralement appelées «bain» et «pulvérisation» : technique de «bain» : le matériau d'emballage (carton ou rouleaux de plastique) est exposé à une solution de peroxyde d'hydrogène à 35 %. La désinfection est obtenue en chauffant du peroxyde d'hydrogène. Le peroxyde d'hydrogène résiduel sur la surface de l'emballage est éliminé à l'aide d'air comprimé stérile. L'emballage stérile est ensuite plié, découpé, rempli de produits alimentaires stériles et scellé. «Technique de pulvérisation» : le matériau d'emballage (récipients en carton préformé, bouteilles en plastique et préformes en plastique) est exposé à de la vapeur de peroxyde d'hydrogène générée par une solution de peroxyde d'hydrogène à 35 % qui est pulvérisée puis vaporisée, ce qui garantit la stérilisation complète de la surface intérieure de l'emballage. De plus, l'air chaud et stérile élimine le peroxyde d'hydrogène résiduel dans la brique ou la bouteille. L'emballage stérile est ensuite rempli de produits alimentaires stériles et scellé. Les machines de désinfection sont des systèmes fermés auxquels les professionnels n'ont pas accès pendant leur fonctionnement. En cas d'entretien, la machine est arrêtée, le peroxyde d'hydrogène est éliminé (extraction à la vapeur).
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Les systèmes validés de transformation des aliments qui ont le contrôle de la charge de contaminants sur les surfaces des emballages alimentaires ou sur l'équipement de transformation des aliments avant le remplissage peuvent faire varier la concentration, la température et/ou le temps de contact pour atteindre le niveau de désinfection requis. Le volume du récipient (généralement de 100 à 2 000 ml) peut également influencer les paramètres de fonctionnement. Diluer le produit à 35 % p/p de peroxyde d'hydrogène avant utilisation. Technique de bain : Temps de contact : 2,5 secondes minimum Température : 80 °C minimum Technique de pulvérisation : Taux d'application : 22,7-30 g H_2O_2/m^3 Temps de contact : 2 secondes Température : 115-250 °C
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	grands récipients pour vrac (GRV) HDPE de 600 litres (L) et 1 000 L Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Toutes les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection.

L'utilisateur doit toujours procéder à une validation microbiologique du processus de désinfection dans la machine à utiliser avec les dispositifs à utiliser, après quoi un protocole de désinfection de ces machines peut être établi et utilisé par la suite.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (automatiques) ou entretien de la machine :

1. L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.
2. Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, polychlorure de vinyle (PVC).
3. L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.
4. Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC.

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Pendant l'utilisation de la machine, les mesures d'atténuation des risques (RMM) suivantes s'appliquent :

— Toutes les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection.

— Les machines doivent être utilisées dans des zones où la ventilation locale par aspiration (VLA) ou la ventilation forcée est opérationnelle.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Pour d'autres instructions, voir le mode d'emploi général.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation 1b.5 : Désinfection des surfaces intérieures des systèmes de traitement des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (y compris le nettoyage en place, CIP) et des systèmes vétérinaires d'eau

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bacterial spores - Spores bactériennes Nom commun: fungi - champignons Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection des surfaces intérieures des tuyaux, pompes, vannes, filtres, réservoirs, remplisseuses et autres machines en contact avec des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux par remplissage ou mise en circulation d'une solution (y compris nettoyage en place CIP) dans les systèmes de transformation de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux. Désinfection des surfaces intérieures des systèmes vétérinaires d'eau potable (par ex., tuyaux, réservoirs, vannes).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert Description détaillée: Les surfaces de l'équipement ou du système doivent être nettoyées avant la désinfection. Dilution automatique (GRV, fût) : Le produit est pompé dans un réservoir intermédiaire où il est mélangé à de l'eau pour obtenir la dose requise. Dilution manuelle (jerrycan) : La dilution du produit à la concentration d'utilisation est réalisée par un opérateur dans un seau ou un petit réservoir intermédiaire. La solution diluée est ensuite pompée automatiquement dans des systèmes de traitement fermés ou versée manuellement dans l'équipement/le système à désinfecter. La désinfection est réalisée par remplissage soit sans recirculation, soit avec recirculation (nettoyage en place CIP). Rincer avec de l'eau potable les [surfaces/ équipements/conduites/machines] traités après l'application.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Pour les bactéries, les levures et les champignons, le produit doit être dilué à 1,5 % (p/p de substance active) avant utilisation. Température : 20 °C. Le temps de contact est de : — 5 minutes pour les bactéries et les levures — 15 minutes pour les champignons Spores bactériennes : le produit doit être dilué à 8 % (teneur p/p en substance active) avant utilisation. Le temps de contact est de 60 minutes. Fréquence : une fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Fût HDPE 220 L grands récipients pour vrac (GRV) HDPE de 600 litres (L) et 1 000 L Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Retirer l'excédent d'eau de la surface avant désinfection

Le réseau d'eau potable ne doit pas être utilisé pendant la désinfection. Le produit doit être dilué avant utilisation (dilution automatique ou manuelle dans un seau ou un réservoir) avant d'être pompé ou versé dans le système fermé. La désinfection est réalisée par remplissage soit sans recirculation, soit avec recirculation.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (automatiques) ou entretien de la machine :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Sauf indication contraire sur l'étiquette, les produits doivent être dilués pour l'utilisation.

Suivre les instructions de l'étiquette pour les dilutions et les volumes d'application en fonction de l'utilisation requise.

Les surfaces doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.

Voir le mode d'emploi spécifique d'utilisation par utilisation

5.2. **Mesures de gestion des risques**

— Interdiction d'accès à des tiers pendant l'application/le traitement/l'entretien, sauf si l'équipement de protection individuelle prescrit pour l'utilisateur professionnel est porté.

— La ré-entrée n'est autorisée que lorsque la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est tombée en dessous de 0,9 ppm (1,25 mg/m^3) ou de la valeur de référence nationale inférieure correspondante

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Premiers secours

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Initier des mesures de réanimation le cas échéant, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie impliquant le produit : Eau pulvérisée Moyens d'extinction inappropriés : Tous les autres agents extincteurs.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Favorise l'inflammation des matières combustibles. La décomposition thermique donne : L'oxygène, qui peut activer les sites de combustion. Risques de surpression dans les récipients exposés à la chaleur : risque d'explosion.

Précautions pour les pompiers : Méthodes spécifiques : Rester face au vent et utiliser l'appareil à une distance sûre. En cas d'incendie, retirer les récipients exposés. Les récipients/réservoirs doivent être refroidis par pulvérisation d'eau.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non essentiel et les personnes non équipées d'appareils de protection individuelle. Interdire le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs. Interdire toute source d'étincelles et d'inflammation - Ne pas fumer. Si cela ne présente pas de danger, colmater ou obturer la fuite. Éliminer toutes les substances incompatibles.

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer avec du sable ou de la terre inerte (ne pas utiliser de matériaux combustibles). Diluer avec de grandes quantités d'eau avant de rejeter le produit dans les égouts ou dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupération : Absorber avec une matière absorbante inerte. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans un autre récipient. Risque de décomposition.

Neutralisation : Diluer avec de l'eau.

Élimination : Éliminer l'eau de rinçage avec les eaux usées.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Traitement des déchets

Élimination du produit : Diluer avec de l'eau.

Élimination des emballages : Nettoyer le récipient avec de l'eau. Recycler ou incinérer dans un site d'élimination des déchets agréé. Conformément aux réglementations locales et nationales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation de 1 an.

Le produit doit être conservé dans son emballage d'origine.

Protéger de la lumière.

Conserver à une température inférieure à 54 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Professionnels (y compris industriels, professionnels) signifient professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Veuillez noter la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour la substance active peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques du produit biocide (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures pertinentes peuvent s'appliquer).

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique Mesures de gestion des risques sont les suivants :

— EN 13832 – Chaussures protégeant contre les produits chimiques

— EN 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

— EN 405 – Appareils de protection respiratoire

— EN 166 – Protection oculaire contre les produits chimiques

— EN 13034 – Combinaison de protection contre les produits chimiques liquides – type 6

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 2**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Antisept WS 50	Marché: UE
	Antisept WT 50	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0035039-0002 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	49,9 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	VALSTERANE 50 AL4	Marché: UE
	VALSTERANE 50 B	Marché: UE
	PEROXAL 50 DW	Marché: UE
	PEROXAL 50 VHP	Marché: UE
	PEROXAL 50 ED	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0035039-0003 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	49,9 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 3 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: 2

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-3

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux TP03: Hygiène vétérinaire

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	>=35 - <=49,9 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 3**

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3**

Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux H335: Peut irriter les voies respiratoires. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P280: Porter un équipement de protection du visage. P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P330: Rincer la bouche. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405: Garder sous clef.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 2.2 : Désinfection de surfaces dures

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures Nom commun: fungi - champignons
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Désinfection des surfaces dures non poreuses (tables, sols, murs, meubles durs, équipements), par essuyage, nettoyage à l'aide d'un balai à franges ou au moyen d'un vaporisateur manuel à gâchette dans : — Les hôpitaux, les établissements de soins de santé, les industries, les institutions ... (TP2) — l'industrie alimentaire et l'industrie de l'alimentation animale, les cuisines, les restaurants, les abattoirs ... (TP4)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application manuelle Description détaillée: Essuyer ou éponger avec un chiffon imbibé, ou vaporiser à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Pour les bactéries, les levures et les champignons : le produit doit être dilué à 1,5 % (exprimé en % p/p de substance active) avant utilisation. Taux d'application : 300 ml/m^2. Le temps de contact minimum est de : — 5 minutes pour les bactéries et les levures — 15 minutes pour les champignons. Fréquence : une fois par jour Appliquer le produit à température ambiante.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg bouteille HDPE de 1 L et 5 L

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Si nécessaire, retirer l'excédent d'eau de la surface avant désinfection.

Dilution manuelle (jerrycan, bouteille) : La dilution du produit à la concentration d'utilisation de 1,5 % de peroxyde d'hydrogène (p/p) est réalisée par un opérateur dans un seau ou un petit réservoir intermédiaire.

Essuyage et nettoyage à l'aide d'un balai à franges

Imprégner avec le produit le chiffon ou le balai à franges jusqu'à ce qu'il soit complètement imbibé, puis essuyer ou passer le balai à franges sur la surface à désinfecter. Veillez à mouiller complètement les surfaces.

Pulvérisation

Remplir un pulvérisateur manuel avec la solution diluée. Veillez à mouiller complètement les surfaces en pulvérisant le produit sur la surface à désinfecter.

Laisser agir pendant au moins le temps de contact requis.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Application par essuyage et par pulvérisation à la gâchette :

— Veiller à ce que l'application soit effectuée dans des zones avec une ventilation minimale de 4 changements d'air par heure.

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.

— Quitter immédiatement la pièce après l'application.

Application au balai à franges :

— Veiller à ce que l'application soit effectuée dans des zones avec une ventilation minimale de 4 changements d'air par heure.

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Quitter immédiatement la pièce après l'application.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 2.5 : Désinfection des surfaces intérieures des systèmes de traitement des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (y compris le nettoyage en place, CIP) et des systèmes vétérinaires d'eau

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bacterial spores - Spores bactériennes Nom commun: fungi - champignons Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection des surfaces intérieures des tuyaux, pompes, vannes, filtres, réservoirs, remplisseuses et autres machines en contact avec des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux par remplissage ou mise en circulation d'une solution (y compris nettoyage en place CIP) dans les systèmes de transformation de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux. Désinfection des surfaces intérieures des systèmes vétérinaires d'eau potable (par ex., tuyaux, réservoirs, vannes).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert Description détaillée: Les surfaces de l'équipement ou du système doivent être nettoyées avant la désinfection. Dilution automatique (GRV, fût) : Le produit est pompé dans un réservoir intermédiaire où il est mélangé à de l'eau pour obtenir la dose requise. Dilution manuelle (jerrycan) : La dilution du produit à la concentration d'utilisation est réalisée par un opérateur dans un seau ou un petit réservoir intermédiaire. La solution diluée est ensuite pompée automatiquement dans des systèmes de traitement fermés ou versée manuellement dans l'équipement/le système à désinfecter. La désinfection est réalisée par remplissage soit sans recirculation, soit avec recirculation (nettoyage en place CIP). Rincer avec de l'eau potable les [surfaces/équipements/conduites/machines] traités après l'application.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Pour les bactéries, les levures et les champignons, le produit doit être dilué à 1,5 % (p/p de substance active) avant utilisation. Température : 20 °C. Le temps de contact est de : — 5 minutes pour les bactéries et les levures — 15 minutes pour les champignons Spores bactériennes : le produit doit être dilué à 8 % (teneur p/p en substance active) avant utilisation. Le temps de contact est de 60 minutes. Fréquence : une fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Fût HDPE 220 L grands récipients pour vrac (GRV) HDPE de 600 litres (L) et 1 000 L Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Retirer l'excédent d'eau de la surface avant désinfection

Le réseau d'eau potable ne doit pas être utilisé pendant la désinfection. Le produit doit être dilué avant utilisation (dilution automatique ou manuelle dans un seau ou un réservoir) avant d'être pompé ou versé dans le système fermé. La désinfection est réalisée par remplissage soit sans recirculation, soit avec recirculation.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (automatiques) ou entretien de la machine :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation 2.6 : Désinfection de surfaces dures par pulvérisation à des fins vétérinaires

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures Nom commun: fungi - champignons Nom commun: viruses - virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Surfaces dures poreuses et non poreuses dans les élevages d'animaux (bâtiments d'élevage, enclos), y compris les tables, les sols, les murs, les machines, les meubles et équipements durs, à l'exclusion des surfaces extérieures de transport d'animaux.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: traitement par pulvérisation Description détaillée: Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Désinfection des équipements par pulvérisation (pression moyenne) ; Un équipement de pulvérisation portable (volume ~ 20 litres, pression moyenne, tenue à la main) est rempli avec la dilution du produit et ensuite utilisé pour la désinfection. Dilution manuelle (jerrycan) : La dilution du produit à la concentration d'utilisation est réalisée par un opérateur dans un seau ou un réservoir de pulvérisation. Les surfaces doivent rester humides pendant la désinfection.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Avant utilisation, le produit doit être dilué (toutes les concentrations sont exprimées en % p/p de substance active) : — 2 % pour les surfaces poreuses dans les élevages d'animaux — 1,5 % pour les surfaces non poreuses dans les élevages d'animaux Taux d'application : 300 ml/m^2. Le temps de contact minimum est de : — 30 minutes pour les surfaces poreuses et non poreuses dans les élevages d'animaux Fréquence : une fois par semaine pour les surfaces poreuses et les surfaces non poreuses dans les élevages d'animaux.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer les surfaces avant utilisation.

Doser le concentré dans le réservoir du nettoyeur à pression pour obtenir une concentration en utilisation de :

— 2 % pour les surfaces poreuses dans les élevages d'animaux

— 1,5 % pour les surfaces non poreuses dans les élevages d'animaux

Utiliser un nettoyeur sous pression ou un autre pulvérisateur mécanique pour appliquer la solution diluée à un taux d'application de 300 ml de pulvérisation /m^2. La solution de désinfection doit rester en contact avec la surface à désinfecter pendant au moins :

30 minutes pour les surfaces poreuses et non poreuses dans les élevages d'animaux

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (automatiques) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Pulvérisation, surfaces dures :

— Veiller à ce que l'application soit effectuée dans des zones avec une ventilation minimale de 4 changements d'air par heure.

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 20 est obligatoire.

— La présence d'animaux n'est pas autorisée pendant le traitement

— Ne pas autoriser la ré-entrée d'animaux dans les installations désinfectées avant un délai de 15 minutes après la désinfection.

— Quitter immédiatement la pièce après l'application.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

Utilisation 2.10 : Désinfection des surfaces dures par pulvérisation à moyenne pression

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures Nom commun: fungi - champignons
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Surfaces dures non poreuses (par ex., sols, murs, surfaces de travail, y compris les surfaces en contact avec les aliments) dans l'industrie, les institutions et les établissements de santé.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: traitement par pulvérisation Description détaillée: Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Désinfection des équipements par pulvérisation (pression moyenne) ; Un équipement de pulvérisation portable (volume ~ 20 litres, pression moyenne, tenue à la main) est rempli avec la dilution du produit et ensuite utilisé pour la désinfection.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Pour les bactéries, les levures et les champignons, le produit doit être dilué à 1,5 % (% p/p de substance active) avant utilisation. Le temps de contact minimum est de : — 5 minutes pour les bactéries et les levures — 15 minutes pour les champignons. Taux d'application : 300 ml/m^2 Appliquer le produit à température ambiante Fréquence : une fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Fût HDPE 220 L grands récipients pour vrac (GRV) HDPE de 600 litres (L) et 1 000 L Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Retirer l'excédent d'eau de la surface avant désinfection.

Doser le concentré dans le réservoir du nettoyeur à pression afin d'obtenir une concentration adéquate de la substance active en cours d'utilisation (voir la rubrique relative au taux d'application).

Dilution automatique (GRV, fût) : Le produit est pompé dans le réservoir du nettoyeur à pression où il est mélangé à de l'eau pour obtenir la dose requise. Il n'y a pas d'étape de dilution manuelle.

Dilution manuelle (jerrycan) : La dilution du produit à la concentration d'utilisation est réalisée par un opérateur dans un seau ou un réservoir de pulvérisation.

Les surfaces doivent rester humides pendant la désinfection.

Utiliser un nettoyeur à pression ou un autre pulvérisateur mécanique pour appliquer la solution diluée à un taux d'application de 300 ml/m². La solution de désinfection doit rester en contact avec la surface à désinfecter pendant 5 minutes pour l'élimination des bactéries et des levures, et pendant 15 minutes pour l'élimination des champignons.

Les locaux doivent être bien ventilés avant la ré-entrée

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (automatiques) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Pulvérisation sur les surfaces dures :

— Veiller à ce que l'application soit effectuée dans des zones avec une ventilation minimale de 4 changements d'air par heure.

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 20 est obligatoire.

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 3**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Sauf indication contraire sur l'étiquette, les produits doivent être dilués pour l'utilisation.

Suivre les instructions de l'étiquette pour les dilutions et les volumes d'application en fonction de l'utilisation requise.

Les surfaces doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.

Voir le mode d'emploi spécifique d'utilisation par utilisation

5.2. **Mesures de gestion des risques**

— Interdiction d'accès à des tiers pendant l'application/le traitement/l'entretien, sauf si l'équipement de protection individuelle prescrit pour l'utilisateur professionnel est porté.

— La ré-entrée n'est autorisée que lorsque la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est tombée en dessous de 0,9 ppm (1,25 mg/m³) ou de la valeur de référence nationale inférieure correspondante

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Premiers secours

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Initier des mesures de réanimation le cas échéant, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie impliquant le produit : Eau pulvérisée Moyens d'extinction inappropriés : Tous les autres agents extincteurs.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Favorise l'inflammation des matières combustibles. La décomposition thermique donne : L'oxygène, qui peut activer les sites de combustion. Risques de surpression dans les récipients exposés à la chaleur : risque d'explosion.

Précautions pour les pompiers : Méthodes spécifiques : Rester face au vent et utiliser l'appareil à une distance sûre. En cas d'incendie, retirer les récipients exposés. Les récipients/réservoirs doivent être refroidis par pulvérisation d'eau.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non essentiel et les personnes non équipées d'appareils de protection individuelle. Interdire le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs. Interdire toute source d'étincelles et d'inflammation - Ne pas fumer. Si cela ne présente pas de danger, colmater ou obturer la fuite. Éliminer toutes les substances incompatibles.

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer avec du sable ou de la terre inerte (ne pas utiliser de matériaux combustibles). Diluer avec de grandes quantités d'eau avant de rejeter le produit dans les égouts ou dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupération: Absorber avec une matière absorbante inerte. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans un autre récipient. Risque de décomposition.

Neutralisation: Diluer avec de l'eau.

Élimination: Éliminer l'eau de rinçage avec les eaux usées.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Traitement des déchets

Élimination du produit : Diluer avec de l'eau.

Élimination des emballages : Nettoyer le récipient avec de l'eau. Recycler ou incinérer dans un site d'élimination des déchets agréé. Conformément aux réglementations locales et nationales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation de 1 an.

Le produit doit être conservé dans son emballage d'origine.

Protéger de la lumière.

Conserver à une température inférieure à 54 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Professionnels (y compris industriels, professionnels) signifient professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Veuillez noter la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m^3 pour la substance active peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques du produit biocide (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures pertinentes peuvent s'appliquer).

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique Mesures de gestion des risques sont les suivants :

— EN 13832 – Chaussures protégeant contre les produits chimiques

— EN 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

— EN 405 – Appareils de protection respiratoire

— EN 166 – Protection oculaire contre les produits chimiques

— EN 13034 – Combinaison de protection contre les produits chimiques liquides – type 6

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 3**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			OXMAVI	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0004 1-3		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			A CID HIS	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0005 1-3		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35 % (p/p)

7.3. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			HD 20 OXYGERMS	Marché: UE	
			HD 20S OXY GERMS SPRAY	Marché: UE	
			HD 22 AGRI GERMS	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0006 1-3		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35 % (p/p)

7.4. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Hydrosan	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0007 1-3		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35 % (p/p)

7.5. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			162 Combitartre	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0008 1-3		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35 % (p/p)

7.6. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Antisept WO 35	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0009 1-3		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35 % (p/p)

7.7. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			PEROXAL 35 AHS	Marché: UE	
			PEROXAL 35 DS	Marché: UE	
			PEROXAL 35 PG	Marché: UE	
			PEROXAL 35 HSD	Marché: UE	
			PEROXAL 35 SD	Marché: UE	
			ALBONE 35 S	Marché: UE	
			PEROXAL 35 CIP	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0010 1-3		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35 % (p/p)

7.8. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Antisept WO 50	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0011 1-3		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	49,9 % (p/p)

7.9. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			PEROXAL 50 AHS	Marché: UE	
			ALBONE 50	Marché: UE	
			PEROXAL 50 HSD	Marché: UE	
			PEROXAL 50 SD	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0012 1-3		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	49,9 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 4 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 4 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: 4

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-4

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux TP03: Hygiène vétérinaire

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 4**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 4**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	>=30 - <=30 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 4**

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 4**

Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H318: Provoque de graves lésions des yeux H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P280: Porter un équipement de protection du visage. P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P330: Rincer la bouche.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 4.2 : Désinfection de surfaces dures

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures Nom commun: fungi - champignons

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Désinfection des surfaces dures non poreuses (tables, sols, murs, meubles durs, équipements), par essuyage, nettoyage à l'aide d'un balai à franges ou au moyen d'un vaporisateur manuel à gâchette dans : — Les hôpitaux, les établissements de soins de santé, les industries, les institutions ... (TP2) — l'industrie alimentaire et l'industrie de l'alimentation animale, les cuisines, les restaurants, les abattoirs ... (TP4)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application manuelle Description détaillée: Essuyer ou éponger avec un chiffon imbibé, ou vaporiser à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Pour les bactéries, les levures et les champignons : le produit doit être dilué à 1,5 % (exprimé en % p/p de substance active) avant utilisation. Taux d'application : 300 ml/m^2. Le temps de contact minimum est de : — 5 minutes pour les bactéries et les levures — 15 minutes pour les champignons. Fréquence : une fois par jour Appliquer le produit à température ambiante.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg bouteille HDPE de 1 L et 5 L

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Si nécessaire, retirer l'excédent d'eau de la surface avant désinfection.

Dilution manuelle (jerrycan, bouteille) : La dilution du produit à la concentration d'utilisation de 1,5 % de peroxyde d'hydrogène (p/p) est réalisée par un opérateur dans un seau ou un petit réservoir intermédiaire.

Essuyage et nettoyage à l'aide d'un balai à franges

Imprégner avec le produit le chiffon ou le balai à franges jusqu'à ce qu'il soit complètement imbibé, puis essuyer ou passer le balai à franges sur la surface à désinfecter. Veillez à mouiller complètement les surfaces.

Pulvérisation

Remplir un pulvérisateur manuel avec la solution diluée. Veillez à mouiller complètement les surfaces en pulvérisant le produit sur la surface à désinfecter.

Laisser agir pendant au moins le temps de contact requis.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Application par essuyage et par pulvérisation à la gâchette :

— Veiller à ce que l'application soit effectuée dans des zones avec une ventilation minimale de 4 changements d'air par heure.

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.

— Quitter immédiatement la pièce après l'application.

Application au balai à franges :

— Veiller à ce que l'application soit effectuée dans des zones avec une ventilation minimale de 4 changements d'air par heure.

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Quitter immédiatement la pièce après l'application.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 4.3 : Désinfection des équipements par remplissage ou immersion

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures Nom commun: fungi - champignons
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Désinfection d'équipements (par ex. tuyaux, réservoirs, remplisseurs, mélangeurs, boîtes ...) par remplissage avec une solution (désinfection des surfaces intérieures), ou par immersion dans une solution (désinfection intérieure/extérieure) dans les secteurs industriels (par ex. cosmétiques, synthèse chimique ...), institutionnels, alimentaire et de l'alimentation animale.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: immersion Description détaillée: Remplissage ou immersion Les surfaces de l'équipement doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Le produit doit être dilué à 10 % (p de substance active /p) avant utilisation. Le temps de contact est de 5 minutes pour les bactéries, les levures et les champignons. La solution diluée doit être à température ambiante. Fréquence : une fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	grands récipients pour vrac (GRV) HDPE de 600 litres (L) et 1 000 L Fût HDPE 220 L Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Retirer l'excédent d'eau de la surface avant désinfection.

Le produit est dilué manuellement ou automatiquement à 10 % de peroxyde d'hydrogène par les professionnels pour l'application.

Dilution automatique (GRV, fût) : Le produit est pompé dans un réservoir intermédiaire où il est mélangé à de l'eau pour obtenir la dose requise. Il n'y a pas d'étape de dilution manuelle.

Dilution manuelle (jerrycan) : La dilution du produit à la concentration d'utilisation est réalisée par un opérateur dans un seau ou un petit réservoir intermédiaire.

La solution diluée est ensuite soit utilisée dans un bain (dés immersion), soit versée dans l'équipement à désinfecter (désinfection par remplissage).

Rincer avec de l'eau potable les [surfaces/équipements/conduites/machines] traités après l'application.

Les solutions doivent être éliminées après une seule utilisation

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (automatiques) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Désinfection des équipements par remplissage ou immersion :

— Veiller à ce que l'application soit effectuée dans des zones avec une ventilation minimale de 4 changements d'air par heure.

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 20 est obligatoire.

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Le bain doit être vidé directement après le temps de contact et l'enlèvement de l'équipement.

— Quitter immédiatement la pièce après l'application.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation 4.6 : Désinfection de surfaces dures par pulvérisation à des fins vétérinaires

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures Nom commun: fungi - champignons Nom commun: viruses - virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Surfaces dures poreuses et non poreuses dans les élevages d'animaux (bâtiments d'élevage, enclos), y compris les tables, les sols, les murs, les machines, les meubles et équipements durs, à l'exclusion des surfaces extérieures de transport d'animaux.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: traitement par pulvérisation Description détaillée: Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Désinfection des équipements par pulvérisation (pression moyenne) ; Un équipement de pulvérisation portable (volume ~ 20 litres, pression moyenne, tenue à la main) est rempli avec la dilution du produit et ensuite utilisé pour la désinfection. Dilution manuelle (jerrycan) : La dilution du produit à la concentration d'utilisation est réalisée par un opérateur dans un seau ou un réservoir de pulvérisation. Les surfaces doivent rester humides pendant la désinfection.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Avant utilisation, le produit doit être dilué (toutes les concentrations sont exprimées en % p/p de substance active) : — 2 % pour les surfaces poreuses dans les élevages d'animaux — 1,5 % pour les surfaces non poreuses dans les élevages d'animaux Taux d'application : 300 ml/m². Le temps de contact minimum est de : — 30 minutes pour les surfaces poreuses et non poreuses dans les élevages d'animaux Fréquence : une fois par semaine pour les surfaces poreuses et les surfaces non poreuses dans les élevages d'animaux.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer les surfaces avant utilisation.

Doser le concentré dans le réservoir du nettoyeur à pression pour obtenir une concentration en utilisation de :

— 2 % pour les surfaces poreuses dans les élevages d'animaux

— 1,5 % pour les surfaces non poreuses dans les élevages d'animaux

Utiliser un nettoyeur sous pression ou un autre pulvérisateur mécanique pour appliquer la solution diluée à un taux d'application de 300 ml de pulvérisation /m². La solution de désinfection doit rester en contact avec la surface à désinfecter pendant au moins :

30 minutes pour les surfaces poreuses et non poreuses dans les élevages d'animaux

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (automatiques) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Pulvérisation, surfaces dures :

— Veiller à ce que l'application soit effectuée dans des zones avec une ventilation minimale de 4 changements d'air par heure.

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 20 est obligatoire.

— La présence d'animaux n'est pas autorisée pendant le traitement

— Ne pas autoriser la ré-entrée d'animaux dans les installations désinfectées avant un délai de 15 minutes après la désinfection.

— Quitter immédiatement la pièce après l'application.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

Utilisation 4.10 : Désinfection des surfaces dures par pulvérisation à moyenne pression

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures Nom commun: fungi - champignons
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Surfaces dures non poreuses (par ex., sols, murs, surfaces de travail, y compris les surfaces en contact avec les aliments) dans l'industrie, les institutions et les établissements de santé.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: traitement par pulvérisation Description détaillée: Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Désinfection des équipements par pulvérisation (pression moyenne) ; Un équipement de pulvérisation portable (volume ~ 20 litres, pression moyenne, tenue à la main) est rempli avec la dilution du produit et ensuite utilisé pour la désinfection.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Pour les bactéries, les levures et les champignons, le produit doit être dilué à 1,5 % (% p/p de substance active) avant utilisation. Le temps de contact minimum est de : — 5 minutes pour les bactéries et les levures — 15 minutes pour les champignons. Taux d'application : 300 ml/m^2 Appliquer le produit à température ambiante Fréquence : une fois par jour

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Fût HDPE 220 L grands récipients pour vrac (GRV) HDPE de 600 litres (L) et 1 000 L Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Retirer l'excédent d'eau de la surface avant désinfection.

Doser le concentré dans le réservoir du nettoyeur à pression afin d'obtenir une concentration adéquate de la substance active en cours d'utilisation (voir la rubrique relative au taux d'application).

Dilution automatique (GRV, fût) : Le produit est pompé dans le réservoir du nettoyeur à pression où il est mélangé à de l'eau pour obtenir la dose requise. Il n'y a pas d'étape de dilution manuelle.

Dilution manuelle (jerrycan) : La dilution du produit à la concentration d'utilisation est réalisée par un opérateur dans un seau ou un réservoir de pulvérisation.

Les surfaces doivent rester humides pendant la désinfection.

Utiliser un nettoyeur à pression ou un autre pulvérisateur mécanique pour appliquer la solution diluée à un taux d'application de 300 ml/m^2. La solution de désinfection doit rester en contact avec la surface à désinfecter pendant 5 minutes pour l'élimination des bactéries et des levures, et pendant 15 minutes pour l'élimination des champignons.

Les locaux doivent être bien ventilés avant la ré-entrée

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (automatiques) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Pulvérisation sur les surfaces dures :

— Veiller à ce que l'application soit effectuée dans des zones avec une ventilation minimale de 4 changements d'air par heure.

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 20 est obligatoire.

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 4**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Sauf indication contraire sur l'étiquette, les produits doivent être dilués pour l'utilisation.

Suivre les instructions de l'étiquette pour les dilutions et les volumes d'application en fonction de l'utilisation requise.

Les surfaces doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.

Voir le mode d'emploi spécifique d'utilisation par utilisation

5.2. **Mesures de gestion des risques**

— Interdiction d'accès à des tiers pendant l'application/le traitement/l'entretien, sauf si l'équipement de protection individuelle prescrit pour l'utilisateur professionnel est porté.

— La ré-entrée n'est autorisée que lorsque la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est tombée en dessous de 0,9 ppm (1,25 mg/m^3) ou de la valeur de référence nationale inférieure correspondante

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Premiers secours

EN CAS D'INHALATION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Initier des mesures de réanimation le cas échéant, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

Protection des secouristes : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Combinaison de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie impliquant le produit : Eau pulvérisée Moyens d'extinction inappropriés : Tous les autres agents extincteurs

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Favorise l'inflammation des matières combustibles. La décomposition thermique donne : L'oxygène, qui peut activer les sites de combustion. Risques de surpression dans les récipients exposés à la chaleur : risque d'explosion.

Précautions pour les pompiers : Méthodes spécifiques : Rester face au vent et utiliser l'appareil à une distance sûre. En cas d'incendie, retirer les récipients exposés. Les récipients/réservoirs doivent être refroidis par pulvérisation d'eau.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non essentiel et les personnes non équipées d'appareils de protection individuelle. Interdire le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs. Interdire toute source d'étincelles et d'inflammation - Ne pas fumer. Si cela ne présente pas de danger, colmater ou obturer la fuite. Éliminer toutes les substances incompatibles.

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer avec du sable ou de la terre inerte (ne pas utiliser de matériaux combustibles). Diluer avec de grandes quantités d'eau avant de rejeter le produit dans les égouts ou dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupération : Absorber avec une matière absorbante inerte. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans un autre récipient. Risque de décomposition.

Neutralisation : Diluer avec de l'eau.

Élimination : Éliminer l'eau de rinçage avec les eaux usées.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Traitement des déchets

Élimination du produit : Diluer avec de l'eau.

Élimination des emballages : Nettoyer le récipient avec de l'eau. Recycler ou incinérer dans un site d'élimination des déchets agréé. Conformément aux réglementations locales et nationales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation de 1 an.

Le produit doit être conservé dans son emballage d'origine.

Protéger de la lumière.

Conserver à une température inférieure à 54 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Professionnels (y compris industriels, professionnels) signifient professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Veuillez noter la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m^3 pour la substance active peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques du produit biocide (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures pertinentes peuvent s'appliquer).

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique Mesures de gestion des risques sont les suivants :

— EN 13832 – Chaussures protégeant contre les produits chimiques

— EN 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

— EN 405 – Appareils de protection respiratoire

— EN 166 – Protection oculaire contre les produits chimiques

— EN 13034 – Combinaison de protection contre les produits chimiques liquides – type 6

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 4**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Antisept WO 30	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0013 1-4		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	30 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			PEROXAL 30 AHS	Marché: UE	
			ALBONE 30	Marché: UE	
			PEROXAL 30 HSD	Marché: UE	
			PEROXAL 30 SD	Marché: UE	
			PEROXAL 30 ED	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0014 1-4		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	30 % (p/p)

7.3. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			ELIGERM PSA	Marché: UE	
			ELIGERM PEROX	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0015 1-4		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	30 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 5 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 5 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: 6

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-5

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 5**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 5**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	>=25 - <=25 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 5**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 5**

Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H318: Provoque de graves lésions des yeux H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P280: Porter un équipement de protection du visage. P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P330: Rincer la bouche.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 6.1 : Désinfection des pièces avec du peroxyde d'hydrogène nébulisé

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures Nom commun: fungi - champignons
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection des surfaces sèches dans les pièces fermées et les espaces clos à l'aide de peroxyde d'hydrogène nébulisé, par exemple équipement de laboratoire, chambres d'hôpital, véhicules d'urgence, secteurs alimentaire et de l'alimentation animale.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: - Nébulisation Description détaillée: Nébulisation pour désinfecter les surfaces dures non poreuses.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Le produit est une solution de peroxyde d'hydrogène à 25 % p/p et est prêt à l'emploi. Volume de la pièce : 30-150 m^3 Taux de diffusion : Bactéries et levures : 10 ml/m^3 de produit Champignons : 11,4 ml/m^3 de produit Temps de diffusion : Dépend du volume de la pièce. Température : température ambiante Humidité relative recommandée : 40 à 80 % Temps de contact : 3 heures Fréquence : au maximum 3 fois par période de 24 heures.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Cartouches HDPE scellées de 1 L.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection ; le cas échéant, installer des indicateurs biologiques et chimiques pour valider le cycle de désinfection.

Les dispositifs de nébulisation sont alimentés par raccordement d'un bidon de solution de peroxyde d'hydrogène (transfert et dosage automatiques) ou par insertion d'une cartouche scellée. Les professionnels scellent l'espace ou la pièce fermée et lancent le cycle de décontamination.

Au cours de cette étape, l'exposition au peroxyde d'hydrogène n'est pas possible car l'accès à la zone traitée par le brouillard est interdit. Le processus de décontamination commence par une phase de déshumidification au cours de laquelle la machine élimine l'eau de l'atmosphère.

Dans la phase de désinfection, la machine injecte du peroxyde d'hydrogène nébulisé, en fonction de l'appareil, dans la zone scellée pour la décontamination afin que la concentration de peroxyde d'hydrogène atteigne les niveaux efficaces.

La phase suivante de désinfection dure 3 heures pendant lesquelles le brouillard de peroxyde d'hydrogène désinfecte les surfaces à l'intérieur de l'espace scellé.

Une fois la phase de décontamination terminée, le cycle d'aération commence. Cette étape a une durée variable puisqu'elle se termine lorsque les capteurs indiquent que le niveau de peroxyde d'hydrogène est inférieur à 1,25 mg/m³. Des indicateurs biologiques et chimiques peuvent ensuite être recueillis pour confirmer l'efficacité du cycle de décontamination

L'utilisateur doit toujours effectuer une validation microbiologique de la désinfection dans les pièces à désinfecter (ou dans une «pièce standard», le cas échéant) avec les dispositifs à utiliser, après quoi un protocole de désinfection de ces pièces peut être préparé et utilisé par la suite.

L'accès à la zone traitée est interdit pendant le processus de désinfection.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Toutes les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection.

— Insérer dans l'appareil la cartouche scellée telle qu'elle a été livrée par le fabricant. Voir le manuel de l'utilisateur de l'équipement pour une préparation et une installation correctes de l'équipement

— L'applicateur doit apposer ou afficher sur toutes les entrées de l'enceinte de traitement des panneaux portant les mentions suivantes :

— La mention d'avertissement «DANGER» en rouge. «Zone en cours de traitement, NE PAS ENTRER/DÉFENSE D'ENTRÉE».

— La mention «Ce panneau ne peut être enlevé qu'une heure après que l'enceinte de traitement a été aérée jusqu'à atteindre des niveaux de peroxyde d'hydrogène inférieurs ou égaux à 1,25 mg/m³».

— Identification du peroxyde d'hydrogène comme un danger associé au processus de traitement.

— Coordonnées de l'applicateur.

Les EPI suivants sont nécessaires si une ré-entrée d'urgence est requise avant que la concentration dans l'air ne soit tombée en dessous de l'AEC :

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034 ou équivalent) (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

— Porter des bottes résistantes aux produits chimiques (EN 13832 ou équivalent)

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 40 est obligatoire.

— Pendant la durée de l'exposition, il n'est possible de pénétrer dans la pièce traitée qu'en portant un équipement de protection individuelle approprié

Pour d'autres instructions, voir le mode d'emploi général.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 6.4b : Désinfection des emballages alimentaires par technologie aseptique (pulvérisation/ vapeur)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: Bacterial spores - Spores bactériennes Nom commun: yeasts - levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection des emballages en carton ou en plastique (briques, bouteilles, gobelets, sachets, etc.) avant leur remplissage avec des produits alimentaires sensibles devant être conservés à température ambiante pendant une longue période
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. «technique de pulvérisation» : le matériau d'emballage (récipients en carton préformé, bouteilles en plastique et préformes en plastique) est exposé à la vapeur de peroxyde d'hydrogène générée par une solution de peroxyde d'hydrogène à 25 % qui est pulvérisée puis vaporisée, ce qui garantit la stérilisation complète de la surface intérieure de l'emballage. De plus, l'air chaud et stérile élimine le peroxyde d'hydrogène résiduel dans la brique ou la bouteille. L'emballage stérile est ensuite rempli de produits alimentaires stériles et scellé. Les machines de désinfection sont des systèmes fermés auxquels les professionnels n'ont pas accès pendant leur fonctionnement. En cas d'entretien, la machine est arrêtée, le peroxyde d'hydrogène est éliminé (extraction à la vapeur).
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Les systèmes validés de transformation des aliments qui ont le contrôle de la charge de contaminants sur les surfaces des emballages alimentaires ou sur l'équipement de transformation des aliments avant le remplissage peuvent faire varier la concentration, la température et/ou le temps de contact pour atteindre le niveau de désinfection requis. Le volume du récipient (généralement de 100 à 2 000 ml) peut également influencer les paramètres de fonctionnement. Le produit biocide est une solution de peroxyde d'hydrogène à 25 % p/p et est prêt à l'emploi. Technique de pulvérisation : Taux d'application : 20-30 g H_2O_2/m^3 Temps de contact : 12 secondes Température : 130°C
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	grands récipients pour vrac (GRV) HDPE de 600 litres (L) et 1 000 L Jerrycans en polyéthylène haute densité (PEHD) de 30 kg et 65 kg

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Toutes les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection.

L'utilisateur doit toujours procéder à une validation microbiologique du processus de désinfection dans la machine à utiliser avec les dispositifs à utiliser, après quoi un protocole de désinfection de ces machines peut être établi et utilisé par la suite.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Mélange et chargement (automatiques) ou entretien de la machine :

1. L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 4 est obligatoire.
2. Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, polychlorure de vinyle (PVC).
3. L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.
4. Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Mélange et chargement (manuel) :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 10 est obligatoire.

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC.

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Pendant l'utilisation de la machine, les mesures d'atténuation des risques (RMM) suivantes s'appliquent :

— Toutes les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection.

— Les machines doivent être utilisées dans des zones où la ventilation locale par aspiration (VLA) ou la ventilation forcée est opérationnelle.

— Porter une combinaison (EN 13034 ou équivalent)

Pour d'autres instructions, voir le mode d'emploi général.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 5**

5.1. Consignes d'utilisation

Sauf indication contraire sur l'étiquette, les produits doivent être dilués pour l'utilisation.

Suivre les instructions de l'étiquette pour les dilutions et les volumes d'application en fonction de l'utilisation requise.

Les surfaces doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.

Voir le mode d'emploi spécifique d'utilisation par utilisation

5.2. Mesures de gestion des risques

— Interdiction d'accès à des tiers pendant l'application/le traitement/l'entretien, sauf si l'équipement de protection individuelle prescrit pour l'utilisateur professionnel est porté.

— La ré-entrée n'est autorisée que lorsque la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est tombée en dessous de 0,9 ppm (1,25 mg/m³) ou de la valeur de référence nationale inférieure correspondante

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Premiers secours

EN CAS D'INHALATION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Initier des mesures de réanimation le cas échéant, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

Protection des secouristes : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Combinaison de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie impliquant le produit : Eau pulvérisée Moyens d'extinction inappropriés : Tous les autres agents extincteurs

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Favorise l'inflammation des matières combustibles. La décomposition thermique donne : L'oxygène, qui peut activer les sites de combustion. Risques de surpression dans les récipients exposés à la chaleur : risque d'explosion.

Précautions pour les pompiers : Méthodes spécifiques : Rester face au vent et utiliser l'appareil à une distance sûre. En cas d'incendie, retirer les récipients exposés. Les récipients/réservoirs doivent être refroidis par pulvérisation d'eau.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non essentiel et les personnes non équipées d'appareils de protection individuelle. Interdire le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs. Interdire toute source d'étincelles et d'inflammation - Ne pas fumer. Si cela ne présente pas de danger, colmater ou obturer la fuite. Éliminer toutes les substances incompatibles.

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer avec du sable ou de la terre inerte (ne pas utiliser de matériaux combustibles). Diluer avec de grandes quantités d'eau avant de rejeter le produit dans les égouts ou dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupération : Absorber avec une matière absorbante inerte. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans un autre récipient. Risque de décomposition.

Neutralisation : Diluer avec de l'eau.

Élimination : Éliminer l'eau de rinçage avec les eaux usées.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Traitement des déchets

Élimination du produit : Diluer avec de l'eau.

Élimination des emballages : Nettoyer le récipient avec de l'eau. Recycler ou incinérer dans un site d'élimination des déchets agréé. Conformément aux réglementations locales et nationales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation de 1 an.

Le produit doit être conservé dans son emballage d'origine.

Protéger de la lumière.

Conserver à une température inférieure à 54 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Professionnels (y compris industriels, professionnels) signifient professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Veuillez noter la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m^3 pour la substance active peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques du produit biocide (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures pertinentes peuvent s'appliquer).

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique Mesures de gestion des risques sont les suivants :

— EN 13832 – Chaussures protégeant contre les produits chimiques

— EN 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

— EN 405 – Appareils de protection respiratoire

— EN 166 – Protection oculaire contre les produits chimiques

— EN 13034 – Combinaison de protection contre les produits chimiques liquides – type 6

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 5**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	VALSTERANE 25 SHP	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0035039-0016 1-5	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	25 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 6 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 6 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: 7

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-6

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 6**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 6**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	>=25 - <=25 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 6**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 6**

Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H318: Provoque de graves lésions des yeux H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P280: Porter un équipement de protection du visage. P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P330: Rincer la bouche.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 7.1 : Désinfection des pièces avec du peroxyde d'hydrogène nébulisé

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures Nom commun: fungi - champignons
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection des surfaces sèches dans les pièces fermées et les espaces clos à l'aide de peroxyde d'hydrogène nébulisé, par exemple équipement de laboratoire, chambres d'hôpital, véhicules d'urgence, secteurs alimentaire et de l'alimentation animale.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: - Nébulisation Description détaillée: Nébulisation pour désinfecter les surfaces dures non poreuses.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Le produit est une solution de peroxyde d'hydrogène à 25 % p/p et est prêt à l'emploi. Volume de la pièce : 30-150 m^3 Taux de diffusion : Bactéries et levures : 10 ml/m^3 de produit Champignons : 11,4 ml/m^3 de produit Temps de diffusion : Dépend du volume de la pièce. Température : température ambiante Humidité relative recommandée : 40 à 80 % Temps de contact : 3 heures Fréquence : au maximum 3 fois par période de 24 heures.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Cartouches HDPE scellées de 1 L.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Éliminer l'excès d'eau de la surface avant la désinfection ; le cas échéant, installer des indicateurs biologiques et chimiques pour valider le cycle de désinfection.

Les dispositifs de nébulisation sont alimentés par raccordement d'un bidon de solution de peroxyde d'hydrogène (transfert et dosage automatiques) ou par insertion d'une cartouche scellée. Les professionnels scellent l'espace ou la pièce fermée et lancent le cycle de décontamination.

Au cours de cette étape, l'exposition au peroxyde d'hydrogène n'est pas possible car l'accès à la zone traitée par le brouillard est interdit. Le processus de décontamination commence par une phase de déshumidification au cours de laquelle la machine élimine l'eau de l'atmosphère.

Dans la phase de désinfection, la machine injecte du peroxyde d'hydrogène nébulisé, en fonction de l'appareil, dans la zone scellée pour la décontamination afin que la concentration de peroxyde d'hydrogène atteigne les niveaux efficaces.

La phase suivante de désinfection dure 3 heures pendant lesquelles le brouillard de peroxyde d'hydrogène désinfecte les surfaces à l'intérieur de l'espace scellé.

Une fois la phase de décontamination terminée, le cycle d'aération commence. Cette étape a une durée variable puisqu'elle se termine lorsque les capteurs indiquent que le niveau de peroxyde d'hydrogène est inférieur à 1,25 mg/m^3. Des indicateurs biologiques et chimiques peuvent ensuite être recueillis pour confirmer l'efficacité du cycle de décontamination

L'utilisateur doit toujours effectuer une validation microbiologique de la désinfection dans les pièces à désinfecter (ou dans une «pièce standard», le cas échéant) avec les dispositifs à utiliser, après quoi un protocole de désinfection de ces pièces peut être préparé et utilisé par la suite.

L'accès à la zone traitée est interdit pendant le processus de désinfection.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Toutes les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection.

— Insérer dans l'appareil la cartouche scellée telle qu'elle a été livrée par le fabricant. Voir le manuel de l'utilisateur de l'équipement pour une préparation et une installation correctes de l'équipement

— L'applicateur doit apposer ou afficher sur toutes les entrées de l'enceinte de traitement des panneaux portant les mentions suivantes :

— La mention d'avertissement «DANGER» en rouge. «Zone en cours de traitement, NE PAS ENTRER/DÉFENSE D'ENTRÉE».

— La mention «Ce panneau ne peut être enlevé qu'une heure après que l'enceinte de traitement a été aérée jusqu'à atteindre des niveaux de peroxyde d'hydrogène inférieurs ou égaux à 1,25 mg/m^3».

— Identification du peroxyde d'hydrogène comme un danger associé au processus de traitement.

— Coordonnées de l'applicateur.

Les EPI suivants sont nécessaires si une ré-entrée d'urgence est requise avant que la concentration dans l'air ne soit tombée en dessous de l'AEC :

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034 ou équivalent) (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

— Porter des bottes résistantes aux produits chimiques (EN 13832 ou équivalent)

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 40 est obligatoire.

— Pendant la durée de l'exposition, il n'est possible de pénétrer dans la pièce traitée qu'en portant un équipement de protection individuelle approprié

Pour d'autres instructions, voir le mode d'emploi général.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 6**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Sauf indication contraire sur l'étiquette, les produits doivent être dilués pour l'utilisation.

Suivre les instructions de l'étiquette pour les dilutions et les volumes d'application en fonction de l'utilisation requise.

Les surfaces doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.

Voir le mode d'emploi spécifique d'utilisation par utilisation

5.2. **Mesures de gestion des risques**

— Interdiction d'accès à des tiers pendant l'application/le traitement/l'entretien, sauf si l'équipement de protection individuelle prescrit pour l'utilisateur professionnel est porté.

— La ré-entrée n'est autorisée que lorsque la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est tombée en dessous de 0,9 ppm (1,25 mg/m³) ou de la valeur de référence nationale inférieure correspondante

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Premiers secours

EN CAS D'INHALATION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Initier des mesures de réanimation le cas échéant, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

Protection des secouristes : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Combinaison de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie impliquant le produit : Eau pulvérisée Moyens d'extinction inappropriés : Tous les autres agents extincteurs

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Favorise l'inflammation des matières combustibles. La décomposition thermique donne : L'oxygène, qui peut activer les sites de combustion. Risques de surpression dans les récipients exposés à la chaleur : risque d'explosion.

Précautions pour les pompiers : Méthodes spécifiques : Rester face au vent et utiliser l'appareil à une distance sûre. En cas d'incendie, retirer les récipients exposés. Les récipients/réservoirs doivent être refroidis par pulvérisation d'eau.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non essentiel et les personnes non équipées d'appareils de protection individuelle. Interdire le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs. Interdire toute source d'étincelles et d'inflammation - Ne pas fumer. Si cela ne présente pas de danger, colmater ou obturer la fuite. Éliminer toutes les substances incompatibles.

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer avec du sable ou de la terre inerte (ne pas utiliser de matériaux combustibles). Diluer avec de grandes quantités d'eau avant de rejeter le produit dans les égouts ou dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupération : Absorber avec une matière absorbante inerte. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans un autre récipient. Risque de décomposition.

Neutralisation : Diluer avec de l'eau.

Élimination : Éliminer l'eau de rinçage avec les eaux usées.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Traitement des déchets

Élimination du produit : Diluer avec de l'eau.

Élimination des emballages : Nettoyer le récipient avec de l'eau. Recycler ou incinérer dans un site d'élimination des déchets agréé. Conformément aux réglementations locales et nationales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation de 1 an.

Le produit doit être conservé dans son emballage d'origine.

Protéger de la lumière.

Conserver à une température inférieure à 54 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Professionnels (y compris industriels, professionnels) signifient professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Veuillez noter la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour la substance active peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques du produit biocide (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures pertinentes peuvent s'appliquer).

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique Mesures de gestion des risques sont les suivants :

— EN 13832 – Chaussures protégeant contre les produits chimiques

— EN 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

— EN 405 – Appareils de protection respiratoire

— EN 166 – Protection oculaire contre les produits chimiques

— EN 13034 – Combinaison de protection contre les produits chimiques liquides – type 6

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 6**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	PEROXAL 25 TNB	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0035039-0017 1-6	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	25 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 7 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 7 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: 8

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-7

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 7**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 7**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	>=35 - <=35 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 7**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 7**

Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux H335: Peut irriter les voies respiratoires. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P280: Porter un équipement de protection du visage. P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P330: Rincer la bouche. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405: Garder sous clef.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 8.9 : Désinfection des surfaces internes des isolateurs pharmaceutiques/médicaux

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Bacterial spores - Spores bactériennes Nom commun: fungi - champignons Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection professionnelle des surfaces intérieures des isolateurs (enceintes étanches dans lesquelles les opérateurs manipulent des produits stériles sans contact direct) par du peroxyde d'hydrogène vaporisé.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Vaporisation de peroxyde d'hydrogène
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Nombre et fréquence des applications: Le produit est une solution de peroxyde d'hydrogène à 35 % p/p et est prêt à l'emploi. Volume : 0,04-0,61 m^3 Taux d'application (recommandé) : 230-390 g de produit /m^3 Temps de contact : 8 à 60 minutes Température : 20 °C Humidité recommandée : jusqu'à 50 % Durée d'aération : adaptée pour atteindre une concentration résiduelle de H_2O_2 de 1 ppm dans l'enceinte Fréquence : maximum 3 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	bouteille HDPE de 1 L et 5 L

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyer et rincer soigneusement la surface. Si nécessaire, retirer l'excédent d'eau de la surface avant désinfection. Installer des indicateurs biologiques et chimiques pour valider le cycle de désinfection.

L'unité de vaporisation est alimentée par le branchement d'une bouteille de 1 L de solution de peroxyde d'hydrogène.

Le processus de décontamination commence par une phase de déshumidification au cours de laquelle la machine élimine l'eau de l'atmosphère.

Lors de la phase de désinfection, la machine injecte du peroxyde d'hydrogène vaporisé dans la zone scellée pour la décontaminer, afin d'obtenir une concentration de peroxyde d'hydrogène suffisante allant jusqu'au niveau efficace. Pendant cette phase, la vapeur de peroxyde d'hydrogène désinfecte les surfaces à l'intérieur de l'espace fermé.

Une fois la phase de décontamination terminée, le cycle d'aération commence. Cette étape a une durée variable puisqu'elle se termine lorsque les capteurs indiquent que le niveau de peroxyde d'hydrogène est inférieur à une valeur définie.

Des indicateurs biologiques et chimiques peuvent ensuite être recueillis pour confirmer l'efficacité du cycle de décontamination. Personne ne pénètre dans l'isolateur après la désinfection. Aucune condition de ré-entrée n'est donc requise.

Les taux d'application peuvent varier d'un équipement à l'autre. Il est possible d'utiliser le produit avec différents dispositifs de décontamination ou pour des isolateurs de différents volumes. L'utilisateur doit toujours procéder à une validation microbiologique de la désinfection dans l'isolateur à désinfecter avec les dispositifs à utiliser, après quoi un protocole de désinfection de ces isolateurs peut être établi et utilisé par la suite.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Insérer dans la machine VHP la cartouche scellée, telle qu'elle est livrée par le fabricant. Voir le manuel de l'utilisateur de l'équipement pour une préparation et une installation correctes de l'équipement.

L'applicateur doit apposer ou afficher sur toutes les entrées de l'enceinte de traitement des panneaux portant les mentions suivantes :

— La mention d'avertissement «DANGER» en rouge. «Zone en cours de traitement, NE PAS ENTRER/DÉFENSE D'ENTRÉE».

— La mention «Ce panneau ne peut être enlevé qu'une heure après que l'enceinte de traitement a été aérée jusqu'à atteindre des niveaux de peroxyde d'hydrogène inférieurs ou égaux à 1,25 mg/m³».

— Identification du peroxyde d'hydrogène comme un danger associé au processus de traitement.

— Coordonnées de l'applicateur.

Les EPI suivants sont nécessaires si une ré-entrée d'urgence est requise avant que la concentration dans l'air ne soit tombée en dessous de l'AEC :

— Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374 ou équivalent) pendant la phase de manipulation du produit. Exemples de matériaux préférés pour les gants isolants : néoprène, PVC.

— L'utilisation d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial) (EN 166 ou équivalent) est obligatoire pendant la manipulation du produit.

— Porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034 ou équivalent) (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

— Porter des bottes résistantes aux produits chimiques (EN 13832 ou équivalent).

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) (EN 405 ou équivalent) avec un FPA de 40 est obligatoire.

— Pendant la durée de l'exposition, il n'est possible de pénétrer dans la pièce traitée qu'en portant un équipement de protection individuelle approprié.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 7**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Sauf indication contraire sur l'étiquette, les produits doivent être dilués pour l'utilisation.

Suivre les instructions de l'étiquette pour les dilutions et les volumes d'application en fonction de l'utilisation requise.

Les surfaces doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.

Voir le mode d'emploi spécifique d'utilisation par utilisation

5.2. **Mesures de gestion des risques**

— Interdiction d'accès à des tiers pendant l'application/le traitement/l'entretien, sauf si l'équipement de protection individuelle prescrit pour l'utilisateur professionnel est porté.

— La ré-entrée n'est autorisée que lorsque la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est tombée en dessous de 0,9 ppm (1,25 mg/m³) ou de la valeur de référence nationale inférieure correspondante

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Premiers secours

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Initier des mesures de réanimation le cas échéant, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie impliquant le produit : Eau pulvérisée Moyens d'extinction inappropriés : Tous les autres agents extincteurs.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Favorise l'inflammation des matières combustibles. La décomposition thermique donne : L'oxygène, qui peut activer les sites de combustion. Risques de surpression dans les récipients exposés à la chaleur : risque d'explosion.

Précautions pour les pompiers : Méthodes spécifiques : Rester face au vent et utiliser l'appareil à une distance sûre. En cas d'incendie, retirer les récipients exposés. Les récipients/réservoirs doivent être refroidis par pulvérisation d'eau.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non essentiel et les personnes non équipées d'appareils de protection individuelle. Interdire le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs. Interdire toute source d'étincelles et d'inflammation - Ne pas fumer. Si cela ne présente pas de danger, colmater ou obturer la fuite. Éliminer toutes les substances incompatibles.

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer avec du sable ou de la terre inerte (ne pas utiliser de matériaux combustibles). Diluer avec de grandes quantités d'eau avant de rejeter le produit dans les égouts ou dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupération: Absorber avec une matière absorbante inerte. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans un autre récipient. Risque de décomposition.

Neutralisation: Diluer avec de l'eau.

Élimination: Éliminer l'eau de rinçage avec les eaux usées.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Traitement des déchets

Élimination du produit : Diluer avec de l'eau.

Élimination des emballages : Nettoyer le récipient avec de l'eau. Recycler ou incinérer dans un site d'élimination des déchets agréé. Conformément aux réglementations locales et nationales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation de 1 an.

Le produit doit être conservé dans son emballage d'origine.

Protéger de la lumière.

Conserver à une température inférieure à 54 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Professionnels (y compris industriels, professionnels) signifient professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Veuillez noter la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour la substance active peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques du produit biocide (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures pertinentes peuvent s'appliquer).

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique Mesures de gestion des risques sont les suivants :

— EN 13832 – Chaussures protégeant contre les produits chimiques

— EN 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

— EN 405 – Appareils de protection respiratoire

— EN 166 – Protection oculaire contre les produits chimiques

— EN 13034 – Combinaison de protection contre les produits chimiques liquides – type 6

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 7**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			HYDROCYDE	Marché: UE	
			RAIDOX	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0018 1-7		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			RAIDOX	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0035039-0019 1-7		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
peroxyde d'hydrogène	peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35 % (p/p)